

N° 1229 - OCT 2020

VOTRE «VIROINVAL INFOS», NOUVELLE FORMULE ...

Celui-ci vous parviendra chaque semaine
dans votre boîte aux lettres

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

- Le 07.12.2020 à 19h00 à l'école communale de Oignies - Rue de Le Mesnil à 5670 OIGNIES

Division de Oignies - 35 PARTS (Contact : A.F. David LAMBERT : 0476/65.00.12, A.F. Nicolas MAURENNE : 0470/64.51.93 et A.F. Jérémie DONNAY : 0470/22.47.64)

Division de Le Mesnil - 3 PARTS (Contact : A.F. Jean-Noël MATHY : 0477/78.15.12)

- Le 08.12.2020 à 19h00 à la salle Union Fraternelle - Rue Eugène Defraire 86 à 5670 TREIGNES

Division de Treignes - 24 PARTS (Contact : A.F. Mathieu COLOT : 0470/21.67.97)

Division de Vierves - 9 PARTS (Contact : A.F. David LAMBERT : 0476/65.00.12)

- Le 11.12.2020 à 19 h00 au Centre culturel Action Sud – Rue Vieille Eglise 10 à 5670 NISMES

Division de Nismes - 36 PARTS (Contact : A.F. Jérémie DONNAY : 0470/22.47.64, A.F. Florence LECLERCQZ : 0470/56.20.59 et A.F. Sébastien COLPE : 0479/86.57.97)

Division de Dourbes - 8 PARTS (Contact A.F. Florence LECLERCQZ : 0470/56.20.59)

Division d'Olloy - 29 PARTS (Contact : A.F. Didier BUCHET : 0477/78.15.02 et A.F. Sébastien COLPE : 0479/86.57.97)

Visites groupées	Date	Heure	Lieu
Olloy	21.11.20	9h	Eglise
Olloy	28.11.20	8h30	Parking Saint-Joseph
Oignies	21.11.20	9h	Parking route Oignies-Le Mesnil
Nismes (Regniessart)	22.11.20	9h	Cabane Bon Dieu Rouge
Nismes	28.11.20	8h30	Parking Saint-Joseph
Treignes	28.11.20	9h	Eglise
Vierves	28.11.20	9h	Chemin du Bois

Les plans, détails et conditions de la vente seront affichés aux valves communales, téléchargeables sur notre site internet www.viroinval.be et disponibles à l'accueil de l'Administration communale, Parc communal à 5670 NISMES à partir du 04 novembre 2020

Informations : Stéphanie FOSTY : 060/31.01.78 ou stephanie.fosty@viroinval.be

- Mise aux enchères à 50 euros. Enchères par tranche de multiple de 5€

- Une seule part par ménage

- Les acquéreurs ont l'obligation de se trouver dans la salle au moment de la mise aux enchères.

- Procuration uniquement suivant le modèle disponible à la commune et obligation de faire légaliser la signature AVANT la vente au service population.

Paiement au comptant uniquement par carte Mister cash-bancontact. Présentation de la carte d'identité obligatoire



RELEVÉ DES INDEX D'ÉLECTRICITÉ SUR L'ENTITÉ

L'AIEG procédera aux relevés annuels des index des compteurs d'électricité à partir du lundi 09 novembre 2020

- Les relevés seront effectués par des agents de l'AIEG dans les villages de Mazée, Treignes, Le Mesnil, Vierves et Dourbes.

Pour exécuter ces relevés, ceux-ci seront obligés de pénétrer dans les immeubles. Dès lors, l'AIEG invite chaque habitant à prendre toutes les dispositions pour faciliter l'accès aux compteurs. Les habitants ne pouvant répondre à cet appel, sont invités à renvoyer la carte déposée par les agents à : AIEG - Rue des Marais, 11 - 5300 SEILLES ou via www.aieg.be

!!! MESURES COVID-19: En raison de la crise sanitaire, il est indispensable que les mesures d'hygiène et de distanciation sociale soient respectées:

- Port du masque obligatoire;

- Distance de sécurité d'un mètre et demi demandée;

- Dans les autres villages, un courrier sera envoyé à l'ensemble des habitants avec un talon réponse les invitant à retourner leur index d'électricité.

DATES DE CHASSES ET DE BATTUES

Le 27.10.2020: Baimont

Le 29.10.2020: Treignes* Mazée

Le 30.10.2020: Dourbes

Le 31.10.2020: Mousty - Nismes / Le Mesnil - Oignies Est / Oignies Charbonnages Allises / Olloy Ouest

Le 01.11.2020: Battérages / Vierves* Treignes

RAMASSAGE DES PMC SUR TOUT L'ENTITE
LE 27 OCTOBRE AINSI QUE LES 10 ET 24 NOVEMBRE 2020

MOBILESEM
0800 / 15 230
Numéro gratuit

VOTRE PARTENAIRE MOBILITÉ ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE

BESOIN DE VOUS DÉPLACER ?
MOBILESEM PEUT VOUS AIDER

MOBILESEM RECHERCHE DES CHAUFFEURS VOLONTAIRES

N° 1229 - OCT 2020

SERVICE DE BROYAGE À DOMICILE

Suite à vos travaux de jardinage, vous avez de nombreuses branches dont vous voudriez vous débarrasser ?

Une solution : l'Administration communale de Viroinval vous propose son service de broyage à domicile.

Le broyage aura lieu les jeudi 26 et vendredi 27 novembre 2020 de 08h00 à 16h00 et, si nécessaire, le samedi 28 novembre 2020 de 08h00 à 12h00

Où faire votre réservation ?

Au service technique communal des travaux - Contact 060/37.00.60 de 8 à 12 h et de 13 à 16h.

Les dernières réservations sont fixées au mercredi 25 novembre 2020, jusqu'à 12 h.

Tout renseignement technique peut être obtenu à ce même numéro.

Rappel des modalités:

1) Les prestations de broyage sont gratuites mais limitées dans tous les cas à une demi-heure par site privé.

2) Ni le personnel ni le matériel de la Commune ne pourront pénétrer dans une propriété privée.

3) Les branchages devront être placés le plus près possible de la voie carrossable mais pour des raisons de sécurité sans entraver la voie publique.

4) Seules les branches coupées dans l'année seront traitées ; les déchets verts au stade de putréfaction ne seront pas acceptés. Le diamètre des branchages ne pourra excéder plus de 8cm. Les troncs et les racines seront donc exclus. L'herbe, le lierre, les orties, les épines ou autres plantes grimpantes ne seront pas considérées comme branchage.

Tout élément étranger (métal, plastique) devra être enlevé de chaque branchage.

Le gravier, les petits cailloux sont également exclus.

5) Le broyage ne s'effectue plus sur partie privée mais sur la voirie publique (généralement le long de l'habitation du demandeur).

Il se peut que la voirie soit souillée par des résidus de broyat restés à l'endroit où le broyage des branches a été réalisé par les ouvriers communaux.

Si c'est le cas, et conformément au Règlement général de Police administrative en application à ce jour, le demandeur devra obligatoirement veiller au nettoyage de la voirie bordant son habitation.

6) Le broyat pourra être conservé si vous en faites la demande lors de l'inscription.

7) Si pour une raison quelconque, le service n'a pas été rendu le jour déterminé, les bois devront être enlevés afin de ne pas perturber la circulation des piétons et véhicules.

8) Le bois destiné au broyage ne pourra provenir d'une exploitation commerciale.

9) Les branches qui ne seront pas traitées par la Commune devront être enlevées par le riverain puis amenées au parc à conteneur où des branchages y sont régulièrement broyés. Le broyat obtenu est mis gratuitement à votre disposition.

Nous vous demandons simplement de vous servir raisonnablement pour que le maximum de personnes puisse en profiter.



AVEZ-VOUS DROIT À UNE AIDE COVID-19 ?

Vous êtes travailleurs salariés, indépendants, étudiants, artistes, pensionnés, bénéficiaires du RIS, ...? Vous travaillez à mi-temps, en ALE, en intérim, dans une entreprise d'économie sociale, ...?

Vous avez perdu une partie de vos revenus suite à la crise du Covid-19 ? Vous faites face à des difficultés financières à cause de cette diminution de revenus ? Ou encore, vous ne savez plus assumer l'augmentation de vos dépenses au quotidien ?

Un fonds existe pour vous aider.

N'hésitez pas à faire appel à nos services. Le CPAS de Viroinval est à votre disposition pour vous soutenir et vous permettre de surmonter cette passe difficile.

Différentes aides sont proposées à cette fin :

- Aides au logement (loyers, charges locatives, ...)
- Aides en matière d'énergie (factures d'eau, d'électricité, de mazout, guidance, ...)
- Aides psychosociales (interventions dans la prise en charge psychologique en cas de violence conjugale, d'anxiété, de troubles psychiatriques, ...)
- Aides en matière de santé (consultations, médicaments, factures d'hôpital, achats de gel, de masques, ...)
- Aides à l'accessibilité numérique (achat de matériels informatiques dans le cadre des études secondaires et supérieures, accompagnement aux démarches en ligne, formation)
- Aides financières (factures impayées suite à une diminution de revenus, guidance budgétaire, ...)
- Aides concernant les besoins de première nécessité (transports, achats de vêtements, de lunettes, ...)
- Aides pour les familles en difficulté (stages et activités parascolaires, inscription à un club sportif, ...)
- Distribution de bons alimentaires à échanger dans un magasin de proximité partenaire

Ces différentes aides seront octroyées sur base d'une demande individuelle et après analyse de cette dernière. Elles s'adressent à toute personne qui ne peut plus faire face aux dépenses quotidiennes en raison de la crise du Covid-19.

A qui s'adresser ?

Service social du CPAS de Viroinval

Madame Delphine PREUMONT, assistante sociale en chef

Adresse: Parc Communal 2 – 5670 NISMES

Tél.: 060/31.24.90 – Mail: delphine.preumont@cpas-viroinval.be

Permanences libres organisées également tous les lundis, mercredis et vendredis matin, de 8h30 à 11h45, au CPAS de Viroinval.

Retrouvez l'ensemble de l'information communale sur la page Facebook « Viroinval Infos » et sur www.viroinval.be